

## Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le règlement d'exécution (UE) 2018/1495 de la Commission du 8 octobre 2018 modifiant le règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 en ce qui concerne les conditions d'approbation de la substance active malathion,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché et la demande associée du produit phytopharmaceutique SMART*

de la société CHEMINOVA A/S  
enregistrées sous les n°2013-0154 et 2013-0155

*Considérant que les usages évalués par l'État-membre rapporteur concernent des utilisations en plein champ et non dans des serres ayant une structure permanente,*

*Considérant que les exigences de l'annexe du règlement (UE) 2018/1495 ne sont pas respectées,*

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas autorisée** en France.

## Informations générales sur le produit

<b>Noms du produit</b>	SMART AQUAFIN
<b>Type de produit</b>	Produit de référence
<b>Titulaire</b>	CHEMINOVA A/S P.O. Box 9, DK-7620 Lemvig DANEMARK
<b>Formulation</b>	Emulsion de type aqueux (EW)
Contenant	440 g/L - malathion
<b>Numéro d'intrant</b>	924-2013.01
<b>Numéro d'AMM</b>	-
<b>Fonction</b>	Insecticide
<b>Gamme d'usages</b>	Professionnel

A Maisons-Alfort, le

06 FEV. 2019

**Françoise WEBER**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

## ANNEXE I : Conditions de mise sur le marché demandées

### Liste des usages refusés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
<b>12053102</b> Agrumes*Trit Part.Aer.* Mouches	0,54 L/ha	3/an	7
<b>16553103</b> Fraisier*Trit Part.Aer.* Thrips	2,73 L/ha	4/an	-
<b>16603102</b> Laitue*Trit Part.Aer.* Thrips	2,5 L/ha	3/an	-

**Motivation du refus :**  
 L'usage est refusé, en application du règlement (UE) 2018/1495 qui limite les autorisations aux utilisations dans des serres ayant une structure permanente.

**Motivation du refus :**  
 L'usage est refusé en application du règlement (UE) 2018/1495 qui limite les autorisations aux utilisations dans des serres ayant une structure permanente.

**Motivation du refus :**  
 L'usage est refusé en application du règlement (UE) 2018/1495 qui limite les autorisations aux utilisations dans des serres ayant une structure permanente.